

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	2

Date de convocation :

01 avril 2022

Date d'affichage :

01 avril 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220407-044_2022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents : Claude GUET – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 044/2022 : RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA MAISON DE LA VALLEE AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Maire rappelle la délibération n°60/2019 du 12 septembre 2019 sollicitant les financeurs pour la réalisation des travaux de requalification de la Maison de la Vallée.

Le montant estimatif des travaux était alors de 650 800€. La commune a obtenu les aides suivantes :

Etat	30%	195 240€
Région	30%	195 240€
Département	20%	130 160€

Le Maire explique que, pour diverses raisons, notamment la crise sanitaire, le démarrage des travaux a pris du retard. Les travaux commenceront en juin. Aussi il a demandé une prorogation de la validité des aides accordées aux financeurs. Cependant le Département a répondu, par courrier du 17 mars dernier, que la subvention accordée était caduque depuis le 4 février mais que, néanmoins, au regard de l'intérêt du projet, il invitait la commune à déposer une nouvelle demande de subvention.

Aussi, le Maire propose au conseil municipal de solliciter à nouveau le Département, à hauteur de 20% du montant des travaux, arrêté à la somme de 767 547€ HT, soit 153 509 € HT.

Le conseil municipal délibère et décide de :

- ↳ **SOLLICITER** à nouveau l'aide du Département pour le financement des travaux de requalification de la Maison de la Vallée à hauteur de 20% du montant des travaux, arrêté à la somme de 767 547€ HT, soit 153 509 € HT.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du **20 AVR. 2022**